

# Fiche de données de sécurité

Canada

Rubrique 1. Identification

Nom du produit Cell Boost™ 7b, without Poloxamer-188,

without Insulin, without L-Glutamine

Numéro de catalogue

SH31027.07KR

Type de produit

Solide

### Utilisations pertinentes identifiées de la substance ou du mélange et utilisations non recommandées

#### Utilisations identifiées

Ne pas utiliser comme substance chimique pour applications diagnostiques ou thérapeutiques .

Fournisseur HyClone Laboratories

925 West 1800 South Logan, Utah 84321 Phone: (435) 792-8000 Cytiva Austria Kremplstr. 5 4061 Pasching **AUSTRIA** 

Tel.: +43 7229 64865 Fax: +43 7229 64866

Cytiva Singapore 1 Maritime Square #13-01 Harbourfront Centre Singapore 099253

Importateur Cytiva Canada

250 Howe Street, Suite 1400-C

Vancouver, British Columbia, Canada, V6C 3S7

1 800 463 5800

**INFOTRAC** En cas d'urgence

Outside of the United States, call 24 Hour number: 001-352-323-3500 (Call Collect)

In the United States, call 24 Hour number: 1-800-535-5053

# Section 2. Identification des dangers

Classement de la substance ou Non classé. du mélange

#### Éléments d'étiquetage SGH

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

Pas de mention de danger.

Mentions de danger

Aucun effet important ou danger critique connu.

Référence 29184175

Page 1 de 9 Date de validation 10 Septembre 2025

Conseils de prudence

PréventionNon applicable.InterventionNon applicable.StockageNon applicable.ÉliminationNon applicable.

Éléments d'une étiquette complémentaire

Pourcentage du mélange constitué de composants dont la toxicité pour le milieu aquatique est

inconnue: 100 %

# Section 3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation Mélange
Autres moyens d'identification Non disponible.

 Nom des ingrédients
 Synonymes
 % (p/p)
 Numéro CAS

 Tyrosine (I-)
 tyrosine; L-tyrosine
 ≥30 - ≤60
 60-18-4

Le produit ne contient aucun ingrédient exigeant une déclaration dans cette section, selon les connaissances actuelles du fournisseur et les concentrations de classification en vigueur.

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

# Section 4. Premiers soins

#### Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières

supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui

enlever. En cas d'irritation, consulter un médecin.

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Consulter un médecin si des symptômes se développent. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures

contaminés. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

**Ingestion**Laver la bouche avec de l'eau. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Ne pas faire vomir sauf indication

contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

# Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

# Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeuxAucun effet important ou danger critique connu.InhalationAucun effet important ou danger critique connu.Contact avec la peauAucun effet important ou danger critique connu.IngestionAucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux
Inhalation
Aucune donnée spécifique.
Contact avec la peau
Aucune donnée spécifique.
Aucune donnée spécifique.
Ingestion
Aucune donnée spécifique.

### Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se

manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale

pendant 48 heures.

**Traitements particuliers** Pas de traitement particulier.

Protection des sauveteurs Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.

Voir Information toxicologique (section 11)

# Section 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

#### Moyens d'extinction

Agents extincteurs appropriés Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

Agents extincteurs inappropriés

Aucun connu.

Dangers spécifiques du produit Aucun risque spécifique d'incendie ou d'explosion.

Produit de décomposition thermique dangereux

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre

Mesures spéciales de protection pour les pompiers En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence

de formation adéquate.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

# Section 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle approprié

Intervenants en cas d'urgence

Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

# Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée

Grand déversement

Écarter les contenants (ou récipients) de la zone de déversement Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Ramasser le déversement à l'aide d'un aspirateur ou d'un balai et placer le tout dans un conteneur à déchets dûment identifié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

# Section 7. Manutention et stockage

#### Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Conseils sur l'hygiène générale au travail

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter également la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène.

Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stocker entre les températures suivantes: 2 à 8°C (35.6 à 46.4°F). Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Voir la section 10 relative aux matières incompatibles avant la manutention ou l'utilisation.

Référence 29184175

# Section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

#### Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucun.

#### Indices d'exposition biologique

Aucun indice d'exposition n'est connu.

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux

contaminants en suspension dans l'air.

Contrôle de l'action des agents

d'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des

niveaux acceptables.

#### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec

soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination

sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une

évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de

sécurité avec écrans de protection latéraux.

Protection de la peau

Protection des mains Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et

résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque

indique que cela est nécessaire.

L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux Protection du corps

risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la

peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée

par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à

la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation

importants

### Section 9. Propriétés physiques et chimiques et caractéristiques de sécurité

Toutes les propriétés sont mesurées à température et pression standard, sauf indication contraire.

**Apparence** 

État physique

Blanc. à Blanc cassé. à Pâle Orange. Couleur

Odeur Non disponible. Seuil olfactif Non disponible.

рΗ 6 à 8 [Conc. (% poids / poids): 1%]

Point de fusion et point de

congélation

Non applicable.

Point d'ébullition, point d'ébullition initial et plage

d'ébullition

Non applicable.

Point d'éclair

[Le produit n'entretient pas une combustion.]

Durée de combustion Non disponible. Vitesse de combustion Non disponible. Non disponible. Taux d'évaporation Inflammabilité Non disponible. Limites inférieure et supérieure

d'explosion (d'inflammation)

Non applicable.

Tension de vapeur Non disponible. Densité de vapeur relativeNon applicable.Densité relativeNon disponible.Solubilité dans l'eauNon disponible.Coefficient de partage n-Non applicable.

octanol/eau

Viscosité

Température d'autoinflammation Non applicable.

Température de décomposition

Non disponible.Non disponible.Non applicable.Non disponible.

Temps d'écoulement (ISO 2431)

<u>Caractéristiques des particules</u>

Taille médiane des particules Non disponible.

#### Section 10. Stabilité et réactivité

Réactivité Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients.

Stabilité chimique Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se

produit.

Conditions à éviter Aucune donnée spécifique.

Matériaux incompatibles Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition

dangereux ne devrait apparaître.

# Section 11. Données toxicologiques

#### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient

Rat - Orale - DL50

Tyrosine (I-)
L-tryptophane

>5110 mg/kg Rat - Orale - DL50

>16 g/kg

Résultat

Effets toxiques: Oeil - Ptose Comportementale - Coma Changements chimiques ou de température - Diminution de la température corporelle

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non disponible.

Tyrosine (I-) L-tryptophane

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Nom des ingrédients

Conclusion/Résumé

Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une irritation de la peau.

Lésions oculaires graves/ irritation occulaire

Nom du produit ou de l'ingrédient

Résultat

Lapin - Yeux - Hautement irritant

Quantité/concentration appliquée: 100 mg

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Nom des ingrédients

Conclusion/Résumé

Tyrosine (I-) L-tryptophane

L-tryptophane

Provoque une sévère irritation des yeux. Peut causer une irritation des yeux.

Corrosion/irritation respiratoire

Non disponible

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Référence 29184175



Page 5 de 9

### Nom des ingrédients

#### Conclusion/Résumé

Tyrosine (I-)

Peut irriter les voies respiratoires.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Non disponible.

#### Peau

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

#### Respiratoire

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

### Mutagénicité des cellules germinales

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

### Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

### Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

# Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

#### Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

# Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les voies

d'exposition probables

Voies d'entrée probables : Orale, Cutané, Inhalation, Yeux.

# Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeuxAucun effet important ou danger critique connu.InhalationAucun effet important ou danger critique connu.Contact avec la peauAucun effet important ou danger critique connu.IngestionAucun effet important ou danger critique connu.

#### Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeuxAucune donnée spécifique.InhalationAucune donnée spécifique.Contact avec la peauAucune donnée spécifique.IngestionAucune donnée spécifique.

# Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats possibles Non disponible.

Effets différés possibles Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats possibles Non disponible.

Effets différés possibles Non disponible.

### Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

GénéralitésAucun effet important ou danger critique connu.CancérogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.MutagénicitéAucun effet important ou danger critique connu.Toxicité pour la reproductionAucun effet important ou danger critique connu.

### Valeurs numériques de toxicité

### Estimations de la toxicité aiguë

N/A

# Section 12. Données écologiques

#### **Toxicité**

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Nom des ingrédientsConclusion/RésuméTyrosine (I-)Substance d'origine naturelleL-tryptophaneSubstance d'origine naturelle

# Persistance et dégradation

Non disponible.

Conclusion/Résumé[Produit] Non disponible.

Nom des ingrédients Conclusion/Résumé

Tyrosine (I-) Des produits de dégradation dangereux à court terme ne sont pas

anticipés. Cependant, des produits de dégradation à long terme

pourront peut-être surgir.

L-tryptophane Bioaccumulation non prévue Substance d'origine naturelle

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient
Tyrosine (I-) -2.26 FBC Potentiel
Tynosine (I-) -5.26 Faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/ Non disponible.

eau

Autres effets nocifs Aucun effet important ou danger critique connu.

### Section 13. Données sur l'élimination

#### Méthodes d'élimination

Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que c'est possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les co-produits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Les contenants vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

# Section 14. Informations relatives au transport

|                                                       |                            | •                          |                 |                 |                |
|-------------------------------------------------------|----------------------------|----------------------------|-----------------|-----------------|----------------|
|                                                       | Classification pour le TMD | Classification pour le DOT | ADR/RID         | IMDG            | IATA           |
| Numéro ONU                                            | Non disponible.            | Non disponible.            | Non disponible. | Non disponible. | Not available. |
| Désignation<br>officielle de<br>transport de<br>l'ONU | Non disponible.            | Non disponible.            | Non disponible. | Non disponible. | Not available. |
| Classe de danger<br>relative au<br>transport          | Non disponible.            | Non disponible.            | Non disponible. | Non disponible. | Not available. |
| Groupe<br>d'emballage                                 | -                          | -                          | -               | -               | -              |
| Dangers<br>environnementaux                           | Non.                       | Non.                       | Non.            | Non.            | No.            |
| Autres informations                                   | -                          | -                          | -               | -               | -              |

Protections spéciales pour l'utilisateur

**Transport dans les locaux de l'utilisateur :** toujours transporter dans des conteneurs fermés qui sont droits et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit savent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de déversement.

Transport en vrac aux termes des instruments IMO

Non disponible.

# Section 15. Informations sur la réglementation

#### Listes canadiennes

INRP canadien

Aucun des composants n'est répertorié.

Substances toxiques au sens

Aucun des composants n'est répertorié.

de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

### Réglementations Internationales

# Liste des substances chimiques des tableaux I, II et III de la Convention sur les armes chimiques

Non inscrit.

# Protocole de Montréal

Non inscrit.

# Convention de Stockholm relative aux polluants organiques persistants

Non inscrit.

### Convention de Rotterdam sur le consentement préalable donné en connaissance de cause (PIC)

Non inscrit.

### Protocole d'Aarhus de la CEE-ONU relatif aux POP et aux métaux lourds

Non inscrit.

#### Liste d'inventaire

Canada Tous les composants sont répertoriés ou exclus.États-Unis Tous les composants sont actifs ou exemptés.

### Section 16. Autres informations

#### **Historique**

Date d'impression 9/10/2025

Date d'édition/Date de révision 9/10/2025

Date de publication

Aucune validation antérieure

précédente

Version

sds\_author@cytiva.com

Légende des abréviations

ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

RPD = Règlement sur les produits dangereux IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973,

telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

N/A = Non disponible NU = Nations Unies

#### Procédure utilisée pour préparer la classification

Classification Justification

IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2A Méthode de calcul

**Références** Non disponible.

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

# Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes.

Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières. Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.